



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 33546

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes d'un problème de santé génétique. Les intéressés doivent en effet payer une surprime lorsqu'ils empruntent, ce qui constitue une charge supplémentaire non négligeable. Il lui demande, par conséquent, s'il existe un dispositif permettant de minorer, voire de faire prendre en charge totalement ce coût par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33546

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)